

2024-038



Strasbourg, le 16 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Par délibération du 21 septembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) a arrêté son projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour la période 2024 – 2030. Ce projet a été transmis aux services de l'État et du Conseil régional le 02 novembre 2023.

Le présent courrier constitue l'avis commun du préfet de région et du président du conseil régional au sens de l'article R. 229-54 du code de l'environnement.

La démarche d'élaboration de votre PCAET, vous permet d'aboutir à une vision globale des enjeux et opportunités de votre territoire en matière de transition énergétique, inscrits dans la durée grâce à des projections à 2030 et 2050 telles que fixées dans la réglementation. Votre plan est mis en place pour une durée de 6 ans. Il concerne, mobilise et bénéficie à l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Afin de vous permettre d'amender votre projet, vous trouverez en annexe, une grille d'analyse technique détaillée et les pistes d'amélioration qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit, notamment des points suivants :

- Compléter les fiches actions en précisant les porteurs de l'action ainsi que leurs partenaires, le calendrier de son lancement opérationnel et l'estimation des moyens financiers pour sa mise en œuvre ;
- Renforcer le caractère prioritaire de la rénovation du bâtiment privé et public, en s'inspirant notamment de la démarche Grand Est Rénov'Act pour établir une feuille de route pour la rénovation énergétique de logements ;
- Enfin, le plan d'actions aura bénéfice à être complété et à s'étoffer de quelques actions nouvelles. Celles-ci viendront enrichir et consolider les actions de transition énergétique déjà à l'œuvre au sein de votre territoire. L'amélioration du plan d'actions notamment sur la promotion et le développement des projets citoyens et participatifs et le développement des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ne pourra se construire qu'en associant au maximum les acteurs socio-économiques du territoire en tant que porteurs d'actions ;
- Ces actions nouvelles pourront se faire en lien avec les travaux sur les zones d'accélération des EnR qui seront à intégrer au PCAET une fois la carte départementale des zones d'accélération arrêtée par le préfet référent après avis conforme des communes pour les zones sur leurs territoires.

Le projet de PCAET, modifié pour tenir compte du présent avis, devra être soumis pour adoption à l'organe délibérant de la collectivité, puis une fois adopté, il devra être mis à disposition du public via la plate-forme informatique hébergée à l'adresse suivante :

<https://www.territoires-climat.ademe.fr>

Le plan est valable 6 ans ; après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport d'évaluation à mi-parcours, établi par vos soins, puis mis à la disposition du public.

Enfin, nous vous rappelons que votre PCAET a vocation à s'inscrire dans la démarche de simplification et de rationalisation du paysage contractuel que constitue la mise en place des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), portée conjointement par l'État et le Conseil Régional autour des collectivités signataires. Le PTRTE de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a été signé le 27 décembre 2021 et le 04 janvier 2022 respectivement par la Préfète de la région Grand Est et par le Président du Conseil Régional Grand Est. Après son adoption, le PCAET devra tenir compte de son articulation avec le PTRTE, en cherchant à favoriser les synergies.

Nous tenons à vous assurer de notre soutien dans la conduite de vos démarches territoriales climat-air-énergie. Nos services se tiennent ainsi à votre disposition pour vous accompagner dans l'amélioration de votre projet de plan climat air énergie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Préfète de la région Grand Est



Josiane Chevalier

Le Président du Conseil Régional Grand Est



Franck Leroy

Copie : M. le secrétaire général de la Préfecture de la Moselle, ADEME direction régionale Grand Est, DDT de la Moselle.

PJ : grille d'analyse technique

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
110, rue des Moulins
CS 70341-57608
Forbach